Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260930-DCS2026-09-032-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

N°DCS2026_09_032

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 31
Nombre de délégués en exercice : 31
Nombre de délégués votants : 29
(29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Syndicat mixte Veyle Vivante

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 30 septembre 2026
Date de Convocation : 18 septembre 2026

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	BERAUDIER Michel	X				BOUVARD Florent		X	
	BERNARD Jean-Luc	X				CHARTIER Christophe		X	
	BRIDON Bernard	X				CHEVAT Jean-Michel		X	
	CARLET Julien		X			COTTET Freddy		X	
	CERLES Marie	X				FAUVET Guillaume		X	
	DAUJAT Baptiste	X				GHIRARDI Benoît		X	
	GINDRE Jonathan	X				GUERRY Gilles		X	
	LOISY Martial	X				GUILLOT Lionel		X	
	MOISSON Franck		X			HUMBERT Gérard	X		MOISSON Franck
	PETIT Aline	X				LEGRAIS-BOUCHER Pasc	X		
	RELAVE Fabien		X			PROST Céline		X	
	SIMONET Jean-Michel	X				ROBIN Thierry	X		CARLET Julien
	SULPICE Clément	X				THEVENET Jean-Marc		X	
Communauté Communes de la Dombes	BRANCHY Gérard	X				BERNARD Jérôme	X		GENESTOUX Alain
	DE CLAVIERE Marc		X			CURNILLON Pascal		X	
	GENESTOUX Alain			X		GOGUET Jonathan	X		PERRIER Romain
	JULIEN Guislaine	X				JANICHON Régis		X	
	LAPLANCHE Johann	X				MAURE Jérôme		X	
	PAYET PIGEON Marie-Christiane		X			RAVET Noël		X	
	PERRIER Romain			X		TUFEL Gérard	X		DE CLAVIERE Marc
	POTTIER Philippe	X				VIOLLANT Yves		X	
Communauté Communes de la Veyle	BIBET Régis	X				AUBLANC Jean-Claude	X		MICHEL Luc
	BOUCHARD Marc			X		BOZONNET Eric	X		BOUCHARD Marc
	BROYER Vincent	X				DANNACHER Michèle		X	
	DURANDIN Patrick	X				FAUVAIN Grégoire		X	
	GABILLET François	X				JAMBON Michel	X		GREMY Annick
	GREMY Annick		X			JOURNEAU Damien	X		MANIGAND Jean-Marie
	MANIGAND Jean-Marie			X		LHOSTE Florence		X	
	MICHEL Luc		X			LORIN Christian		X	
	MONIER Joël	X				THOMAS Annette		X	
	RABUEL Claude	X				TRONCY René		X	

Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260930-DCS2026-09-032-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trente septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical, se sont réunis à la salle des fêtes de Polliat (01310), sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :
Baptiste DAUJAT

Objet :
Approbation du Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 09/06/2026

Le procès-verbal de séance est un document probatoire : d'un point de vue juridique, il sert à démontrer que les délibérations adoptées l'ont été selon une procédure régulière et d'un point de vue politique, il permet de connaître les prises de position des élus en séance. Le document est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire de séances du Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15, L.5711-1, L.2121-26 et L.5211-40-2 ;

Vu l'article 1 de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 a été adressé par courriel aux membres du Comité Syndical en même temps que les documents de l'assemblée délibérante du 30 septembre 2026 ;

Considérant qu'après lecture dudit procès-verbal, aucune observation n'a été formulée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE sans observation le procès-verbal de la séance du Comité Syndical qui s'est tenue le mardi 9 juin 2026 à la salle des fêtes de Buellas ;

AUTORISE le Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

Fait et délibéré à Polliat, les an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

SYNDICAT MIXTE 14, place de la Gare 01660 MEZERIAT VEYLE VIVANTE

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT

Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 31/10/2026
Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.